

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

7ème RALLYE REGIONAL LE MANS VHC

14 & 15 JUILLET 2017

BONNETABLE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la ligue Bretagne Pays de la Loire

Ouverture des engagements : Lundi 15 mai 2017

Clôture des engagements : Lundi 3 juillet 2017 minuit

Parution du road-book : Vendredi 14 juillet 2017 9h00 salle Mélusine Bonnétable

Dates et heures des reconnaissances : Vendredi 14 juillet de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00

Vérifications des documents et des voitures le : 14 juillet à Bonnétable 15h00 à 20h00 salle Mélusine

Heure de mise en place du parc de départ le : 14 juillet à Bonnétable 15h30 à 20h00 parking salle Mélusine

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 14 juillet à 15h00 salle Mélusine

Publication des équipages admis au départ le : samedi 15 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine

Publication des heures et ordres de départ le : samedi 15 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine

Départ du rallye VHC : 8h 30

Publication des résultats partiels le : samedi 15 juillet à Bonnétable salle Mélusine

Arrivée à : Bonnétable 17h06 parking salle Mélusine

Vérification finale le samedi 15 juillet à Bonnétable parking salle Mélusine

Publication des résultats du rallye le : 15 juillet à Bonnétable 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des prix le : 15 juillet à Bonnétable 20h30 salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'AS ACO Maine Bretagne organise le 14 & 15 juillet le 7ème RALLYE Le MANS VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le **21/04/2017** sous le numéro **R 30** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro

Comité d'Organisation :

Président : André GRISON

Secrétaire Trésorier : Michel DESMARRES et les membres de l'écurie Le Mans

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Le MANS 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

Téléphone : 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82

Mail : andre.grison@wanadoo.fr Site internet www.ecurielemans.org

Permanence du Rallye : Jusqu'au 14 juillet au secrétariat du rallye

Les 14 & 15 juillet salle Mélusine 02 43 29 62 74

Organisateur technique : ECURIE LE MANS

André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable Licence 1201 29481

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|--|----------------------------|------------------------|
| Président du collège des commissaires Sportifs : | José CHAUDET | Licence n° 1202/2493 |
| Membres | Jean Jacques PECHON ROSSEL | Licence n° 1201/2527 |
| | Jean Michel TATIN | Licence n° 1201/6575 |
| Directeur de course voiture trico | Roger GIRARD | Licence n° 1315/23809 |
| Directeur de course | Joseph LORRE | Licence n° 1202/10395 |
| Directeur de course adjoint | Claudette MARANDEAU | Licence n° 1507/6807 |
| | Myriam MAWDSLEY | Licence n° 1303/11115 |
| Directeur de course E S : 1 | Pierre SCHUBLER | Licence n° 1202/27374 |
| | Michel CHEVEREAU | Licence n° 1201/2543 |
| E S : 2 | Patrick DELIAS | Licence n° 1210/18371 |
| | En attente | Licence n° 1201/ |
| Médecin Chef : | | |
| Commissaires Techniques : | Claude JOUANNEAU | Licence n° 1201/58137 |
| | Romain THIPHAINE | Licence n° 1201/155300 |
| | Pascal BOISSAY | Licence n° 1201/6464 |
| | Jean Luc BOURNEX | Licence n° 1315/11351 |
| Stagiaires | William VERON | Licence n° 1201/250889 |
| | Theo PALLU | Licence n° 1201/252550 |
| Chargés des relations avec les concurrents | | |
| | Emmanuel NICOLAS | Licence n° 1201/140071 |
| | Marie Laure HERRAULT | Licence n° 1201/222263 |
| Commissaire voiture balai | Jacques MELIS | Licence n° 1201/6680 |
| Directeur de course VHRS | Christian ISNARD | Licence n° 1202/210777 |
| Commissaire sportif VHRS | Gilles GUILLIER | Licence n° 1507/2504 |
| Chronométrateurs | Cyril VALLEE | Licence n° 1507/123878 |
| | Philippe MAUROY | Licence n° 1201/163031 |
| | Daniel HERVIEUX | Licence n° 1318/179222 |
| | Sylvain SAUVAGE | Licence n° 0405/211991 |
| | Jessica SAUVAGE | Licence n° 0405/236902 |
| | Loïc GAGNEUX | Licence n° 1507/15785 |
| Chargés des relations avec la presse : | André GRISON | Licence n° 1201/29481 |

1.2P. ELIGIBILITE

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 14 juillet de 15h à 20h salle Mélusine
Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 14 juillet de 15h à 20h : Complexe Sportif
Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la Forêt à BONNETABLE

Adresse :

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème rallye Le Mans VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 3 juillet 2017 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 BONNETABLE**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures 140 voitures maximum avec le moderne et VHRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription, une photocopie de la 1ère page du PTH

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de compétition

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Complexe Sportif de BONNETABLE

Les remorques et Plateaux seront interdits dans les zones d'assistance, uniquement sur le terrain annexe de football (suivre fléchage)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7ème Rallye Le Mans VHC représente un parcours de 135 km450.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km990.

Les épreuves spéciales sont : St AUBIN/ST GEORGES 5km230 x 3
ST GEORGES/NOGENT 8km100 x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : vendredi 14 juillet de 9h à 12h et 14h à 20h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble ou combinaison orange
- Chef de poste : chasuble orange barré

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 15 juillet salle Mélusine à 20h 30

Des coupes et des lots seront distribués à tous les concurrents classés.